



Départements de
Meurthe-et-Moselle et de
Meuse

PLUi

ELABORATION DU PLAN LOCAL
D'URBANISME INTERCOMMUNAL

D

Communauté de communes
Cœur du Pays Haut

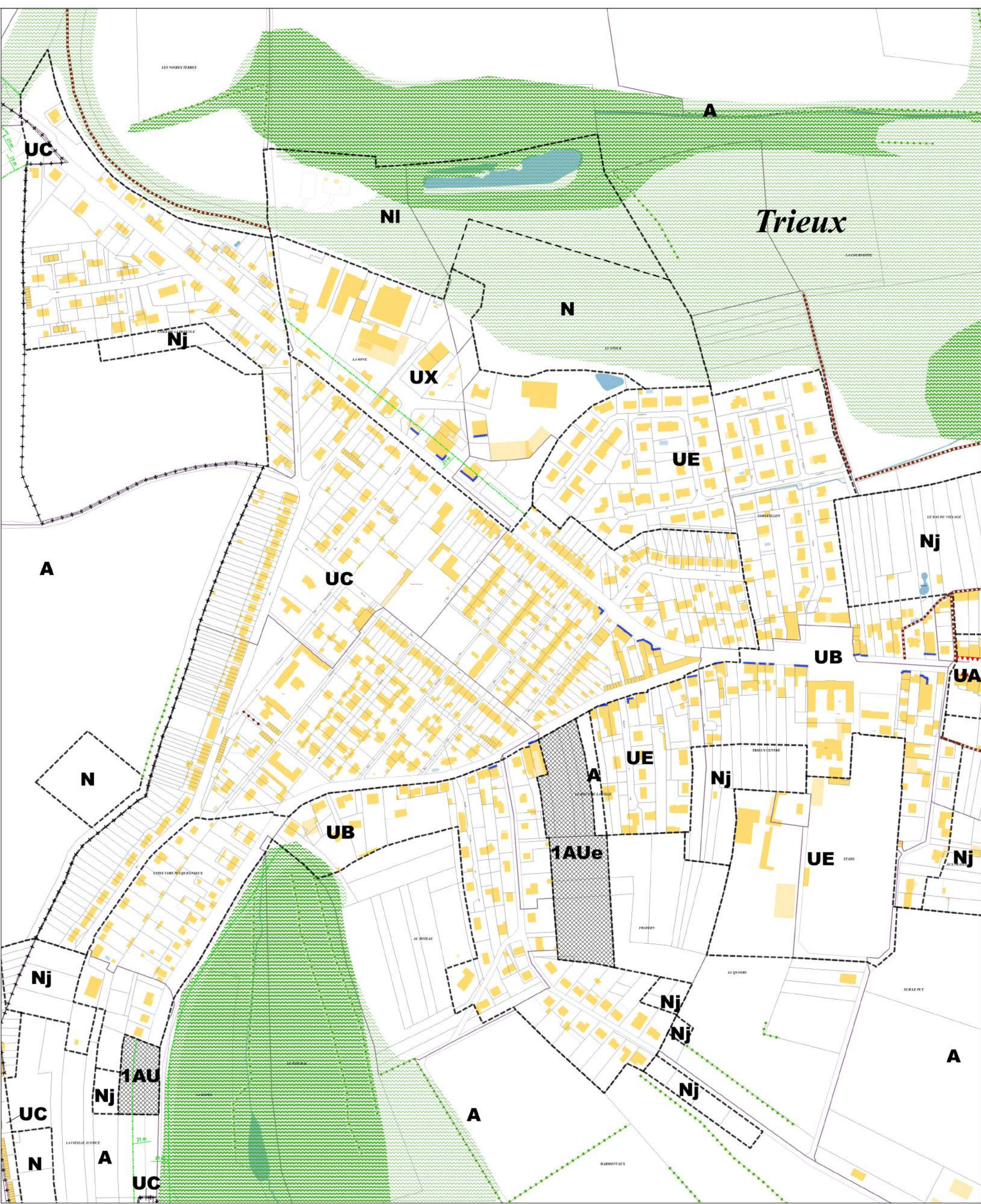
Règlement graphique
Planche au 1/2000e
Trieux Ouest

Document conforme à celui annexé
à la délibération du Conseil Communautaire
de Cœur du Pays Haut
en date du 15 décembre 2025
arrétant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme
Intercommunal
Daniel Matergia, le Président

04/12/2025

Echelle: 1/2000e

0 100 200 m



Limites administratives

- +++++ Limite de commune
- Flèche de rattachement
- - - Limite de secteur
- - - - Limite de zone

Prescriptions surfaciques

- OAP
- OAP thématique TVB
- Continuité écologique et TVB

Prescriptions linéaires

- Chemin à conserver
- Recul 21m
- Règle architecturale particulière
- Élément patrimonial identifié
- Élément paysager identifié
- Linéaire commercial protégé





Départements de
Meurthe-et-Moselle et de
Meuse

PLUi

ELABORATION DU PLAN LOCAL
D'URBANISME INTERCOMMUNAL

D

Communauté de communes
Cœur du Pays Haut

Règlement graphique
Planche au 1/2000e
Trieux Est

Document conforme à celui annexé
à la délibération du Conseil Communautaire
de Cœur du Pays Haut

en date du 15 décembre 2025

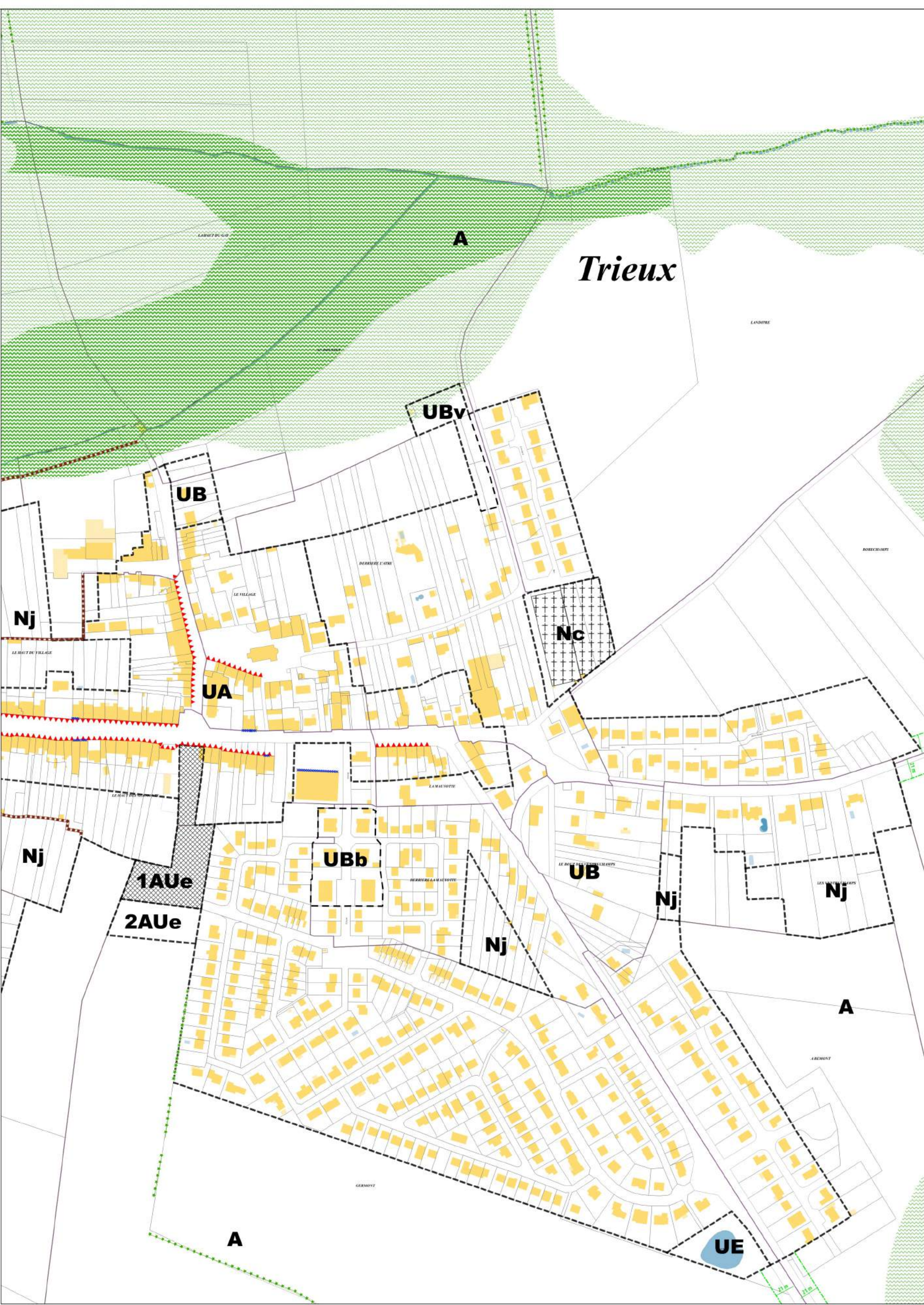
arrétant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme
Intercommunal

Daniel Matergia, le Président

04/12/2025

Echelle: 1/2000e

0 100 200 m



Limites administratives

- Limite de secteur
- Limite de zone

Prescriptions surfaciques

- OAP
- OAP thématique TVB
- Continuité écologique et TVB

Prescriptions linéaires

- Chemin à conserver
- Recul 21m
- Règle architecturale particulière
- Élément paysager identifié
- Linéaire commercial protégé





ELABORATION DU PLAN LOCAL
D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Communauté de communes
Coeur du Pays Haut

Document conforme à celui annexé
à la délibération du Conseil Communautaire
de Coeur du Pays Haut

en date du 15 décembre 2025

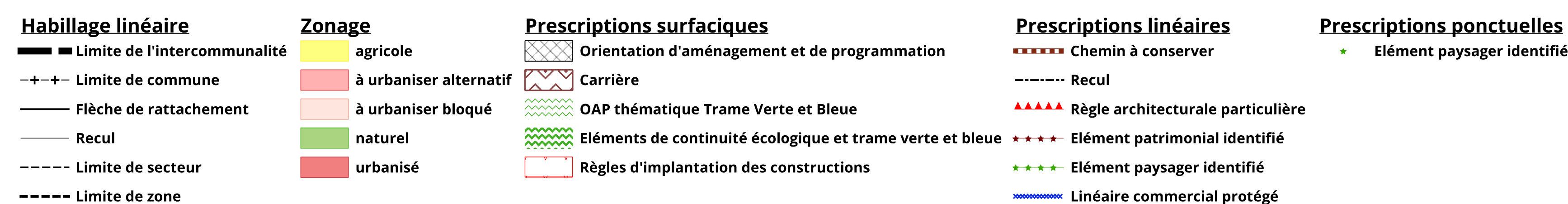
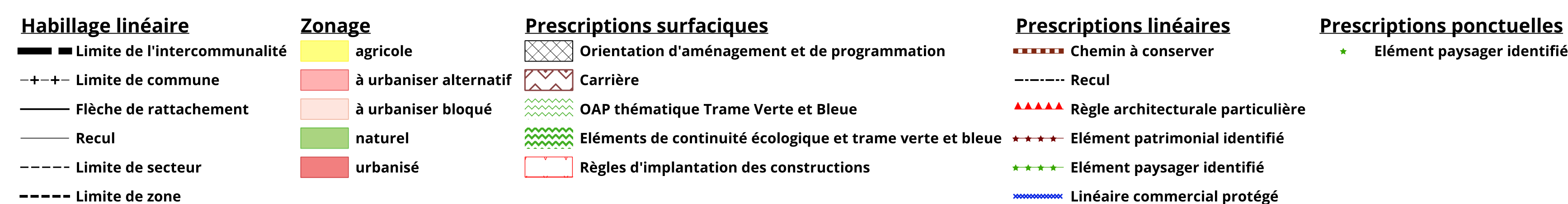
en date du 15 décembre 2025

arrêtant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme
Intercommunal

Daniel Matergia, le Président

05/12/2025

Echelle: 1/5000e





Départements de
Meurthe-et-Moselle et de
Meuse

PLUi

ELABORATION DU PLAN LOCAL
D'URBANISME INTERCOMMUNAL

D

**Communauté de communes
Cœur du Pays Haut**

**Règlement graphique
Planche au 1/5000e**

Trieux Est

Document conforme à celui annexé
à la délibération du Conseil Communautaire
de Cœur du Pays Haut

en date du 15 décembre 2025

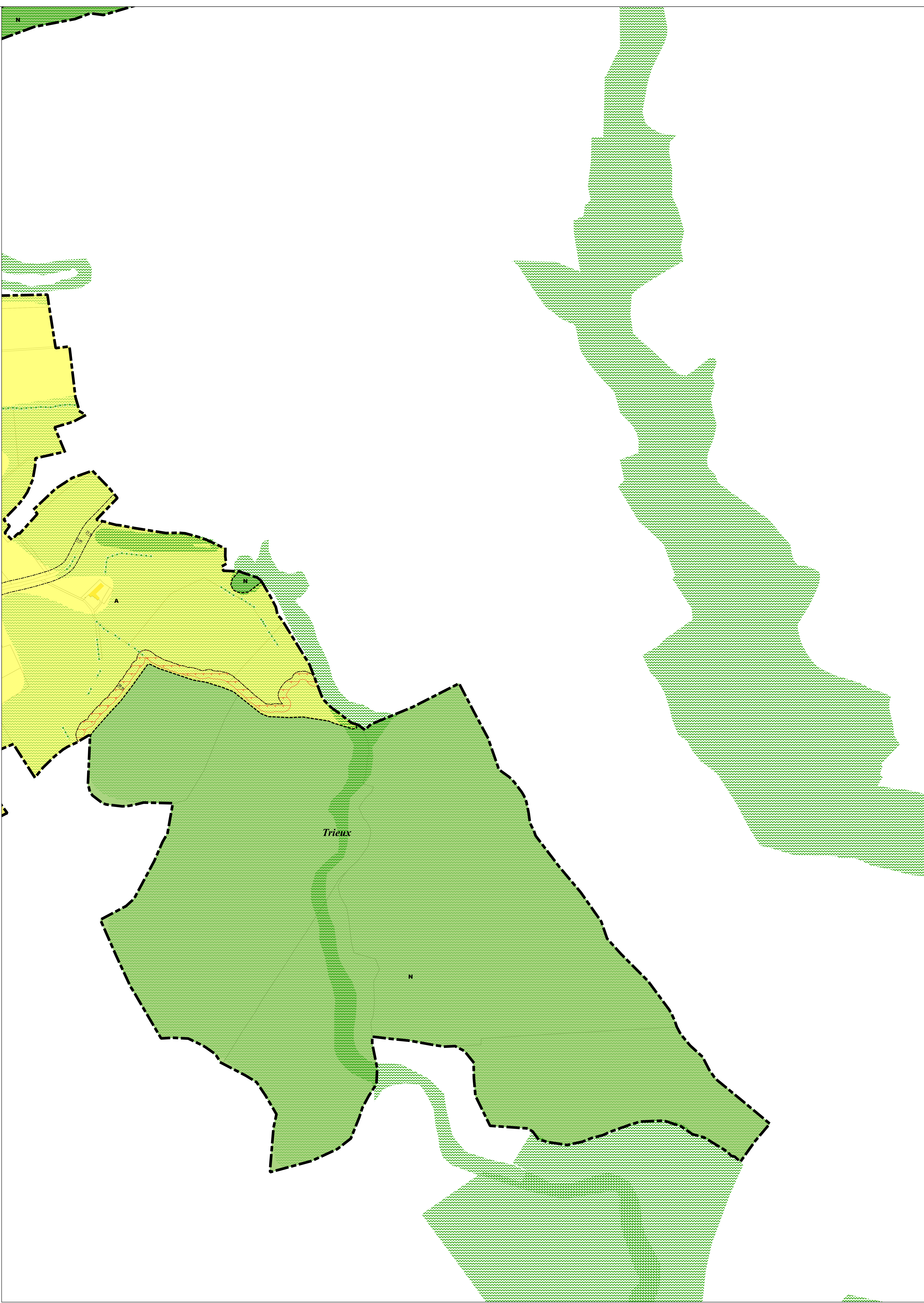
arrétant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme
Intercommunal

Daniel Matergia, le Président

05/12/2025

Echelle: 1/5000e

0 250 500 m



Habillage linéaire

— Limite de l'intercommunalité
— Recul
- - - - - Limite de zone

Zonage

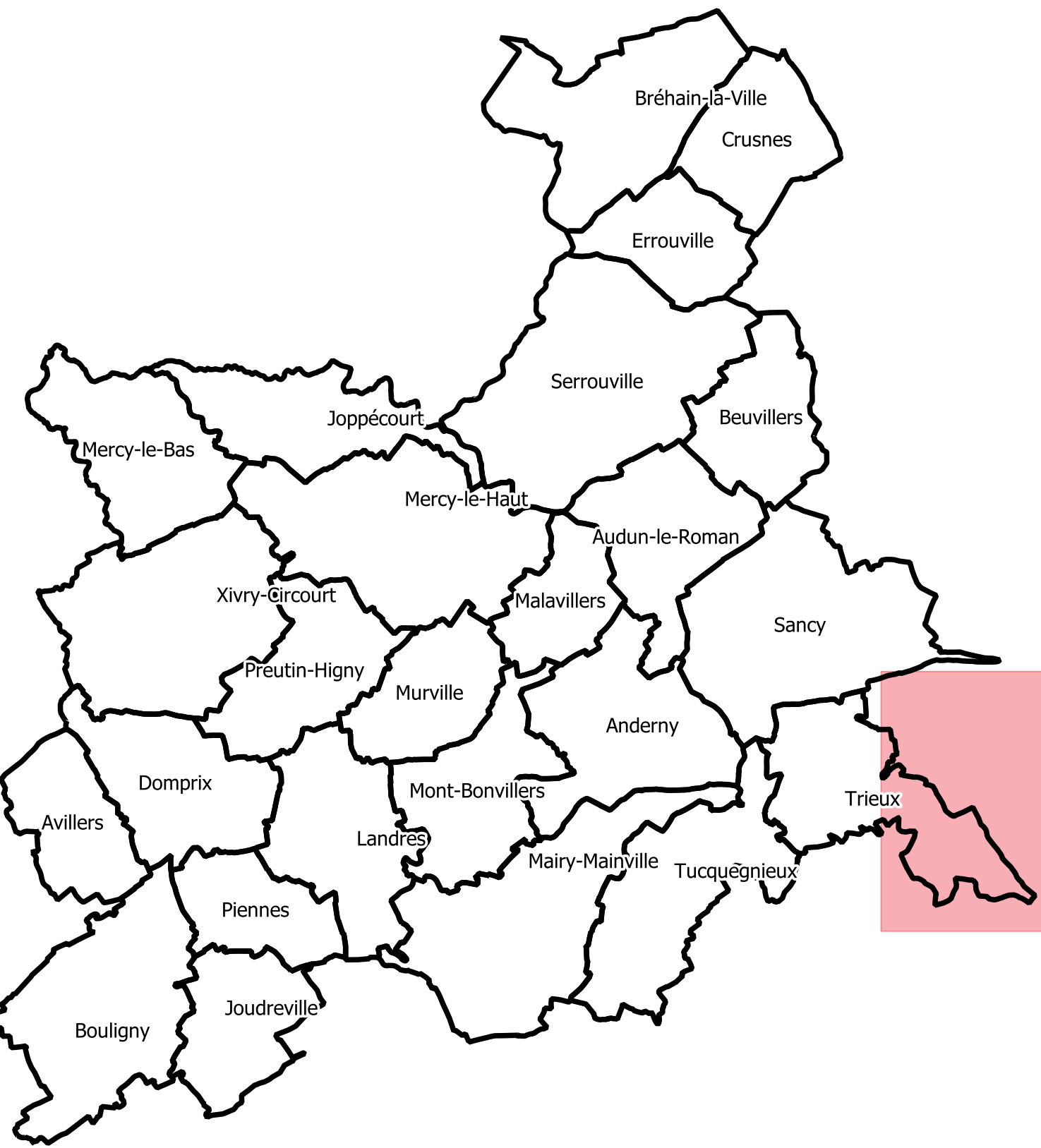
agricole
naturel

Prescriptions surfaciques

OAP thématique Trame Verte et Bleue
Eléments de continuité écologique et trame verte et bleue
Règles d'implantation des constructions

Prescriptions linéaires

— Recul
— Elément paysager identifié





Départements de
Meurthe-et-Moselle et de
Meuse

PLUi

ELABORATION DU PLAN LOCAL
D'URBANISME INTERCOMMUNAL

D

Communauté de communes
Cœur du Pays Haut

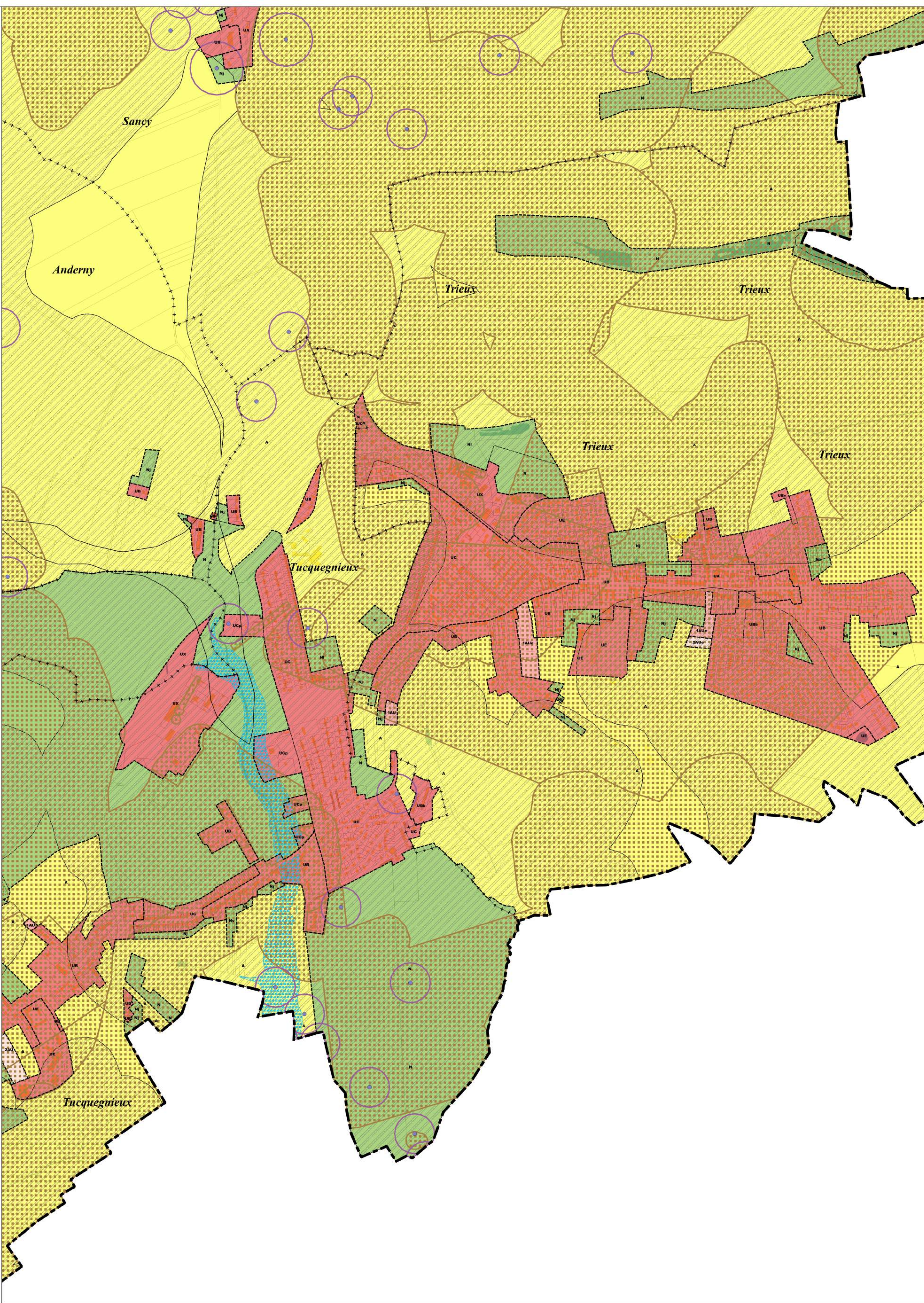
Règlement graphique
Planche au 1/5000e
Trieux Ouest Risques

Document conforme à celui annexé
à la délibération du Conseil Communautaire
de Cœur du Pays Haut
en date du 15 décembre 2025
arrétant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme
Intercommunal
Daniel Matergia, le Président

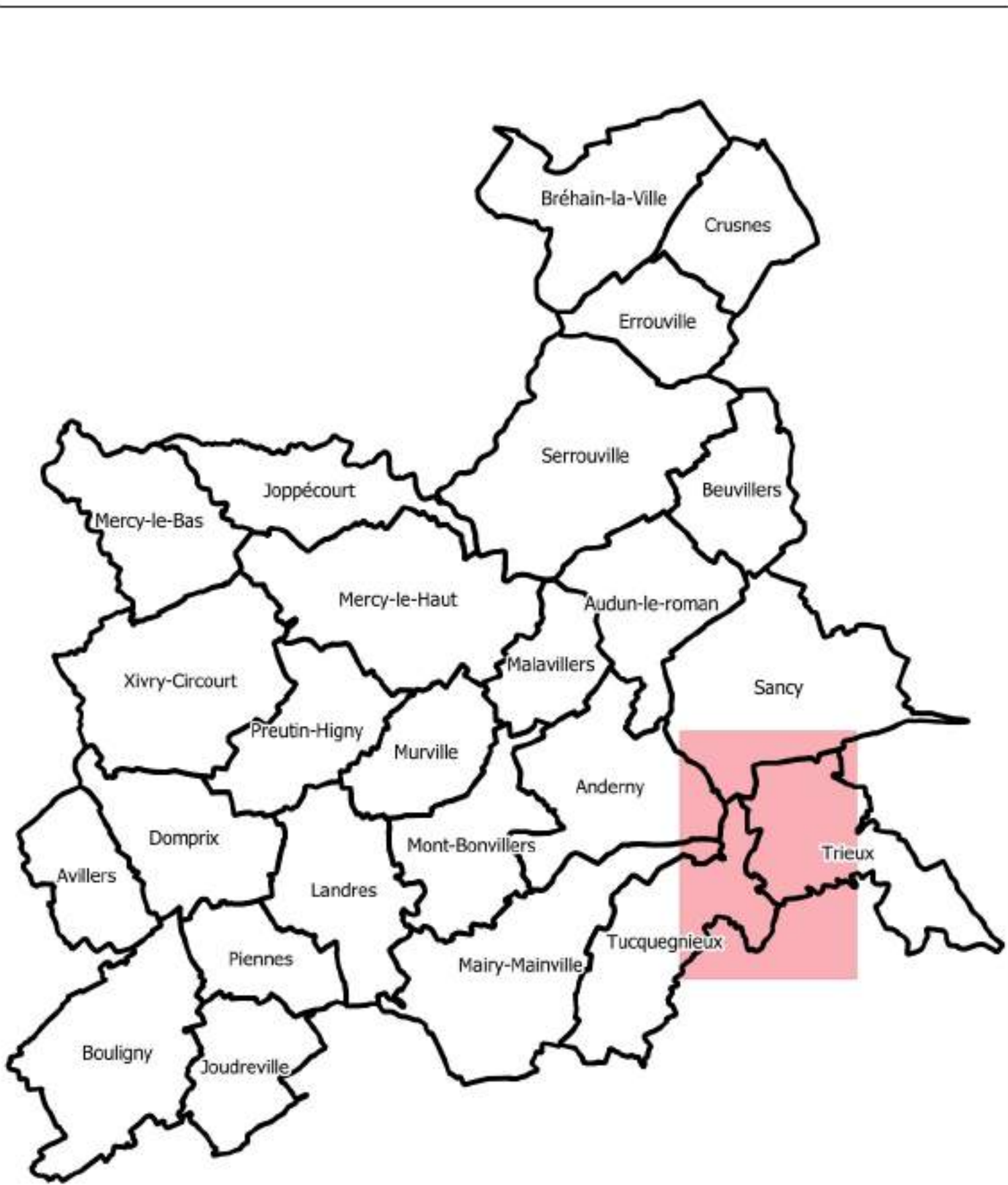
02/12/2025

Echelle: 1/5000e

0 250 500 m



Limites administratives	Zonage	Prescriptions surfaciques	Prescriptions ponctuelles
■ Intercommunalité	agricole	Retrait-Gonflement des argiles	○ Cavité
--- Commune	à urbaniser alternatif	Cavité (emprise d'incertitude)	
--- Zone	à urbaniser bloqué	PPRM	
--- Secteur	naturel	Atlas des zones inondables	
	urbanisé		



Les trames de risques figurent uniquement à titre informatif.
Elles ne se substituent pas aux documents officiels des différents organismes et gestionnaires annexés au PLUi



Départements de
Meurthe-et-Moselle et de
Meuse

PLUi

ELABORATION DU PLAN LOCAL
D'URBANISME INTERCOMMUNAL

D

Communauté de communes
Cœur du Pays Haut

Règlement graphique
Planche au 1/5000e

Trieux Est Risques

Document conforme à celui annexé
à la délibération du Conseil Communautaire
de Cœur du Pays Haut

en date du 15 décembre 2025

arrétant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme
Intercommunal

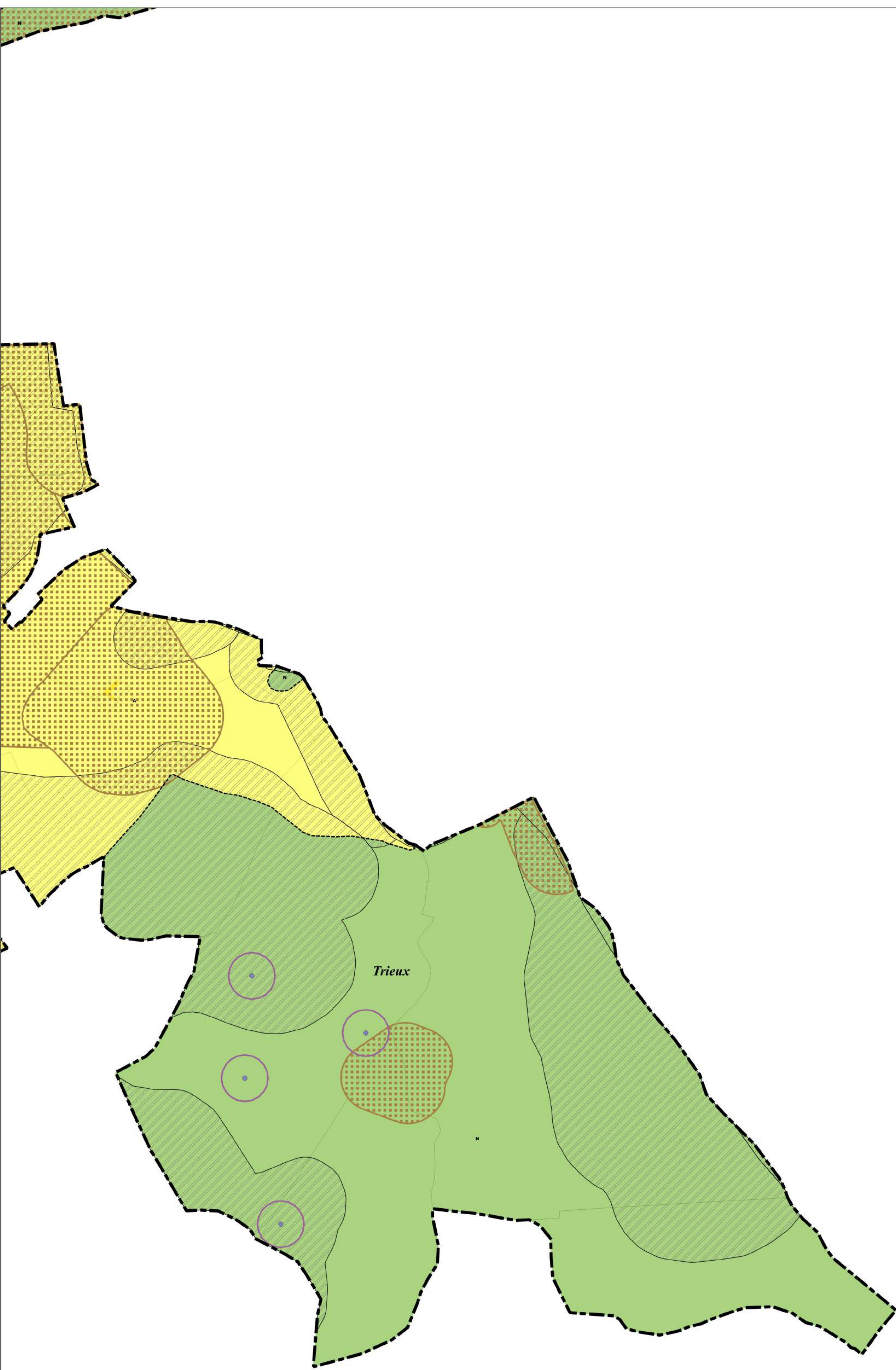
Daniel Matergia, le Président



02/12/2025

Echelle: 1/5000e

0 250 500 m



Limites administratives
— Intercommunalité
- - - - Zone

Zonage
agricole
naturel

Prescriptions surfaciques
Retrait-Gonflement des argiles
Cavité (emprise d'incertitude)
PPRM

Prescriptions ponctuelles
* Cavité



Les trames de risques figurent uniquement à titre informatif.
Elles ne se substituent pas aux documents officiels des différents organismes et gestionnaires annexés au PLUi